

Le Comité permanent des finances de la Chambre des communes *Consultations prébudgétaires (CPB)*

Mémoire présenté par : L'Association canadienne des radiodiffuseurs

Date limite pour la présentation des mémoires : le 5 août 2016 (23 h 59 HNE)

Instructions concernant la présentation des mémoires

Les témoignages et les mémoires au Comité à l'automne 2016 devraient porter principalement sur les questions suivantes :

Quelles mesures fédérales aideraient les **Canadiens** en général – et certains groupes en particulier, comme les chômeurs, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les personnes âgées – à maximiser, de la manière qui leur conviendrait, leurs contributions à la croissance économique du pays?

Par exemple, quelles mesures relatives à l'éducation et à la formation, à la mobilité de la main-d'œuvre, à l'adaptation en milieu de travail, à l'information sur le marché du travail et à l'impôt des particuliers seraient les plus utiles pour favoriser la croissance économique du pays?

Quelles mesures fédérales aideraient les **entreprises canadiennes** – de toutes les régions et de tous les secteurs – à atteindre leurs objectifs d'expansion, d'innovation et de prospérité et, ce faisant, à contribuer à la croissance économique du pays?

Par exemple, quelles mesures relatives à l'aide aux entrepreneurs, à l'investissement et au commerce intérieur et international, aux organismes de développement régional, aux impôts et au financement des entreprises aideraient les entreprises à maximiser leur contribution à la croissance économique du Canada?

Quelles mesures fédérales feraient en sorte que les **collectivités urbaines, rurales et éloignées du Canada** permettent à leurs résidents de contribuer comme ils le souhaitent à la croissance économique du pays et aux entreprises de prendre de l'expansion, de prospérer et de s'assurer une clientèle nationale et internationale afin de contribuer à la croissance économique?

Par exemple, quelles mesures concernant l'Internet à large bande et d'autres types d'infrastructures, les arts, les loisirs, le tourisme et l'adaptation aux changements climatiques aideraient les collectivités à appuyer les résidents et les entreprises qui tentent de profiter de débouchés et de contribuer à la croissance économique du pays?

Au nom de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, je tiens à remercier le Comité permanent des finances (FINA) d'avoir entrepris ce processus consultatif avant de présenter au Parlement son rapport, assorti de recommandations et de priorités pour le Budget de 2017.

L'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) est le porte-parole national des radiodiffuseurs privés du Canada. Elle représente la grande majorité des services de programmation privés canadiens, y compris les stations de radio et de télévision, les réseaux et les services de télévision spécialisée, payante et à la carte. Nous sommes la voix et le choix des Canadiens. Les services privés de radio et de télévision détiennent la plus grande part des marchés, et de loin. De plus, la programmation canadienne diffusée par ces services capte l'attention d'une grande majorité de l'auditoire en ce qui a trait au contenu canadien.

Contexte

En 2011, les télédiffuseurs canadiens ont été tenus de s'orienter vers la transmission numérique, libérant ainsi la bande de 700 MHz pour les services mobiles. Cette bande libérée a par la suite été mise aux enchères et a permis au gouvernement fédéral de recueillir la somme de 5,27 milliards de dollars; toutefois, les télédiffuseurs classiques n'ont pas réalisé de recettes additionnelles.

En réponse à des actions similaires intentées aux États-Unis, ainsi qu'à la demande croissante en contenu et en applications à grand volume de données, le gouvernement a par ailleurs décidé de réattribuer une large part de la bande de 600 MHz et de la mettre à la disposition des utilisateurs de services mobiles à large bande. De ce fait, les diffuseurs en direct qui utilisent à l'heure actuelle cette bande seront réaménagés et, dans certains cas, ils devront faire d'importants investissements technologiques et d'infrastructure.

Les diffuseurs canadiens ont supporté la totalité des coûts associés à la transition requise pour la réattribution de la bande de 700 MHz et, dans bien des cas, il leur a fallu faire des changements et des mises à jour et diffuser leurs émissions sur de nouveaux canaux pour pouvoir préserver leurs licences. L'effet cumulatif qu'entraîne le fait d'avoir maintenant à supporter les coûts supplémentaires, et potentiellement plus élevés, qui sont associés à l'expropriation de la bande de 600 MHz, place les diffuseurs dans une position intenable et injuste. Il convient de signaler que même si le secteur de la diffusion a très clairement exprimé lors des consultations que l'appui en faveur de la réattribution de la bande de 600 MHz était subordonné à un dédommagement approprié, le Ministère a indiqué que la question des coûts débordait le cadre de son mandat de consultation. L'industrie fait maintenant face à la perspective d'avoir à supporter des coûts accrus et à subir une diminution des revenus, tandis que l'auditoire « en direct » augmente.

Le précédent des États-Unis – Dédommagement pour la largeur de bande expropriée

En septembre 2015, les États-Unis et le Canada ont publié une Déclaration d'intention au sujet d'un plan conjoint de réattribution de la bande de 600 MHz. Ce modèle d'implantation coopératif assurera une stratégie d'utilisation plus harmonisée, surtout le long de la frontière entre les deux pays. À la lumière de cette entente, il convient de signaler qu'en réponse aux coûts identiques auxquels faisaient face les diffuseurs américains, le Congrès des États-Unis a établi le

TV Broadcaster Relocation Fund, qui a alloué jusqu'à 1,75 milliard de dollars US pour couvrir ces coûts, et les fonds viennent directement du produit du spectre nouvellement disponible de 600 MHz.

Pour ce qui est des objectifs mentionnés dans les instructions concernant la présentation des mémoires, la situation que nous venons de décrire met à risque l'avenir de la télédiffusion en direct et, parallèlement, la capacité d'informer les collectivités locales et d'en être le reflet. Répondant en partie à la crise actuelle qui secoue le journalisme canadien, le gouvernement a récemment fait part de son intention d'entreprendre une étude exhaustive sur le secteur numérique. Il est évident que l'état de santé général des diffuseurs est un facteur d'importance pour le maintien des salles de nouvelles et que le fait d'assurer la viabilité constante de la télévision en direct, et d'appuyer le contenu local, serait non seulement un premier pas important mais il cadrerait bien aussi avec les objectifs déclarés de l'examen en cours. La télévision en direct est aujourd'hui largement disponible et gratuite, et plus de 32 millions de téléspectateurs y ont accès. Elle sert de voie de communication cruciale lors des situations d'urgence, crée des emplois et aide à développer les talents de Canadiens. De plus, comme il est indiqué dans un document du gouvernement intitulé *Décisions sur la réattribution de la bande de 600 MHz*, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a récemment réitéré l'importance de la télévision en direct, qui offre à tous les Canadiens un moyen viable, gratuit et commode d'avoir accès à des émissions de télévision qui, à la fois, informent leur collectivité et en sont le reflet.

Les diffuseurs canadiens exercent leurs activités dans un milieu hautement réglementé et, en plus de demeurer financièrement concurrentiels, ils sont tenus de respecter les instructions du gouverneur en conseil que renferme la *Loi sur la radiodiffusion*. Plus précisément, la *programmation locale et communautaire* devrait :

- i. *être variée et aussi large que possible en offrant à l'intention des hommes, femmes et enfants de tous âges, intérêts et goûts une programmation équilibrée qui renseigne, éclaire et divertit;*
- ii. *puiser aux sources locales, régionales, nationales et internationales;*
- iii. *renfermer des émissions éducatives et communautaires;*
- iv. *dans la mesure du possible, offrir au public l'occasion de prendre connaissance d'opinions divergentes sur des sujets qui l'intéressent;*
- v. *proposer une très large programmation qui traduit des attitudes, des opinions, des idées, des valeurs et une créativité artistique canadiennes, qui met en valeur des divertissements faisant appel à des artistes canadiens et qui fournit de l'information et de l'analyse concernant le Canada et l'étranger considérés d'un point de vue canadien.*

Bien que l'ACR soutienne fermement ces objectifs, nous croyons que la culture coopérative qui est nécessaire pour atteindre des objectifs stratégiques communs devrait également s'étendre aux activités générales de nos entreprises membres, surtout lorsque des décisions sont prises qui, à la

fois, exproprient des biens et exigent en même temps d'importants investissements pour s'assurer que l'on se conforme à la réglementation.

À cette fin, l'ACR encouragerait le Comité à songer à recommander que le gouvernement du Canada reproduise le modèle américain en vue, d'une part, de dédommager les diffuseurs touchés des coûts engagés lors de la transition visant à libérer la bande de 600 MHz pour les services mobiles et, d'autre part, de constituer un fonds destiné à soutenir la télévision locale. Il serait facilement possible de financer les deux initiatives à même le produit des prochaines enchères concernant le spectre de la bande de 600 MHz qui a été libéré, et cette mesure n'occasionnerait pas de frais additionnels aux contribuables. Il convient de souligner que les États-Unis, en réponse à la réattribution de la bande de 600 MHz, ont mis en place un mécanisme de dédommagement de la perte de spectre et de remboursement des coûts engagés. Les diffuseurs canadiens ne demandent pas un dédommagement mais uniquement le remboursement des frais de transition subis.

En conclusion, l'ACR soutient sans réserve les priorités que le Comité permanent a relevées en vue du processus de consultations prébudgétaires et nous vous souhaitons bonne chance dans les efforts que vous faites pour conseiller le ministre, ainsi que le Parlement, sur la portée et l'envergure du Budget de 2017. L'ACR serait plus qu'heureuse de pouvoir comparaître devant le Comité quand vous lancerez vos réunions prébudgétaires à l'automne, et nous ferons part de notre intérêt dans le cadre du processus indiqué.

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Susan Wheeler

Présidente, Conseil d'administration

Association canadienne des radiodiffuseurs

Téléphone : 647-295-4646

susan.wheeler@rci.rogers.com

Site Web de l'Association : <http://www.cab-acr.ca/>